

## **MAIRIE DE SARTILLY**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2010**

**Etaient présents** : Monsieur RAULT, Maire

Messieurs FOURRE, LUCAS, VILQUIN, adjoints

Mesdames LEFRANC - GOUELLE, Messieurs LOUIS dit GUERIN, RESBEUT, BELLOIR

Madame CLAIRAY absente donne procuration à Monsieur RAULT

**Absents excusés** : Monsieur PAUL, Madame PERRIGAULT.

**Absents** : Madame HINET, Messieurs CAHU, COULOMBIER.

**Secrétaire de séance** : Madame GOUELLE

#### **-Proposition de convention de la troupe « Théâtre en Partance » pour l'année scolaire 2010-2011.**

Monsieur RAULT résume diverses appréciations sur les prestations de la troupe « Théâtre en Partance » pour l'année scolaire écoulée, et, propose qu'au prochain budget une ligne budgétaire soit créée pour le poste *CULTURE*.

Monsieur LUCAS commente à son tour l'intervention de la compagnie « Théâtre en partance » dans les différentes classes des établissements scolaires (Collège, Ecole Alain Fournier et Ecole Sainte-Thérèse), et fait part d'un bilan satisfaisant en général, mais déplore néanmoins le peu d'intérêt du public surtout à la représentation du 21 mai 2010.

Monsieur LUCAS propose au conseil le nouveau projet de collaboration entre la commune et le Théâtre en Partance pour l'année 2010-2011, à savoir :

- Le prix est ramené à 6.000 €, (sous forme de subvention culturelle au profit du théâtre en Partance – les Embruns)
- Le recentrage sur les scolaires avec une représentation « Longue vue et courte échelle » qui va leur être réservée le vendredi 17 décembre 2010 en après-midi.
- Un spectacle tout public avec participation des enfants en lever de rideau le 18 février 2011. La troupe propose pour cette soirée « Il est difficile d'innocenter quelqu'un qui n'a rien fait » de Georges Courteline
- 2 gratuités par élève participant, (lui-même et un de ses parents).

La convention est acceptée par : 7 voix pour, 2 abstentions.

#### **- Bulletin municipal**

Monsieur LUCAS donne des précisions sur le bulletin municipal qui pourrait paraître début OCTOBRE , et propose de mettre l'accent sur la présentation des entreprises installées récemment sur la commune.

Le coût pour un tirage à 900 exemplaires s'élève à 1.173,00 Hors taxes.

#### **- Autorisation spéciales d'absence pour les agents communaux (décès, mariage , naissance)**

Monsieur RAULT rappelle que pour ces évènements familiaux, le code du travail est appliqué.

Après analyse, il s'avère que l'autorisation d'absence pour le décès d'un proche n'est pas suffisante, et , qu'il pourrait être alloué 3 jours d'absence rémunérée pour le décès d'un père, mère, conjoint, enfant, et également 3 jours par an pour enfant malade de moins de 16 ans.

Le conseil charge Monsieur le Maire de proposer cet avenant au Comité Technique Paritaire pour validation.

**- Lotissement Le Fonteny : Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le SDEM.**

Les travaux d'extension de ce lotissement pourraient être confiés au SDEM qui deviendrait le maître d'ouvrage. Le coût est estimé par les services de la SDEM, pour l'éclairage public à 25.000 € et la participation de la commune à 11.320€ TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage ainsi que la convention pour le groupement de commandes.

**- Acquisition de terrain pour réserve foncière.**

Monsieur Le Maire, rappelle la délibération du 27 février 2007 concernant l'acquisition d'une surface de 12.000 m<sup>2</sup> dans une parcelle de 40.000 m<sup>2</sup>. La vente n'a pas abouti suite à la défaillance du promoteur.

Le propriétaire de cette parcelle est toujours vendeur au prix de 12.00 € le m<sup>2</sup>, l'indemnité pour l'exploitant n'est pas connue à ce jour.

Les projets notamment la construction de la maison médicale, une éventuelle extension de la maison de retraite, nécessitent que la commune dispose d'une réserve foncière pour les satisfaire. D'autres projets « en sommeil » sont évoqués et pourraient être implantés sur ce site.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à négocier.

**- Chaudière de l'école maternelle.**

Cette chaudière présente des signes d'usure. L'entreprise SOS GAZ qui assure la maintenance a fourni un devis pour son remplacement et propose deux options :

- une chaudière *ELM LEBLANC* chiffrée à 7.127,45 € TTC,

- une chaudière *SAULNIER DUVAL* à 4.946,67 € TTC.

Les garanties sont identiques pour les deux modèles.

La version la plus onéreuse ELM LEBLANC à 7.127,45 € est retenue pour sa performance .

**- Equipement de la salle culturelle d'éthylotest.**

Monsieur le Maire fait part d'une proposition faite par une entreprise locale pour l'équipement de la salle culturelle d'un éthylotest.

Le conseil municipal est favorable à la location pour un an de cet appareil pour la somme de 396 € comprenant toute la maintenance plutôt qu'à l'achat pour le prix de 159 €, sachant que la vérification est obligatoire et nécessaire suivant la fréquence d'utilisation.

**- Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel de l'eau. Le conseil prend connaissance d'un rendement satisfaisant à 90.4 % (au lieu de 85.60 % en 2008). La commune distribue l'eau à 890 abonnés pour une consommation globale de 73.969 m<sup>3</sup>. L'eau est de très bonne qualité, le prix est inchangé et revient à 2.13 € le m<sup>3</sup> pour un abonné qui consomme 120m<sup>3</sup> par an.

La S.T.G.S. suggère d'améliorer nos installations et quelques travaux sont à envisager.

En ce qui concerne l'assainissement le prix est également maintenu à savoir 1.94 € le m<sup>3</sup> pour un abonnement à 120 m<sup>3</sup>. Là, aussi des travaux sont à prévoir notamment pour le stockage des boues.

Le conseil municipal approuve ce rapport pour 2009

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Il est décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention faite par le club de gymnastes de la HAYE-PESNEL, et par les Etincelles d'AVRANCHES.
- Précisions sur l'embauche de la personne à la commune de SARTILLY

Il est âgé de 26 ans, pompier depuis quelques années, il est maçon de formation.

Il est embauché en CDD pendant un an, s'engage à être pompier et habiter SARTILLY